

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

ACQUISITION DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS
AINSI QUE DES ACCESSOIRES D'APPOINT POUR RÉPONDRE À DES
EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES – NATURE MIXTE

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à acquérir, à modifier et à mettre à niveau divers véhicules tels que, sans s'y limiter tous types de véhicules à hydrocarbures et électriques, des véhicules utilitaires, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, des véhicules-outils, tous types de remorques, des équipements de chantier et spécialisés, des accessoires et des équipements d'appoint ainsi que des solutions technologiques requises pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents accessoires sont requis pour répondre à des exigences réglementaires relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

2. Le projet requiert l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments décrits à l'article 1.

3. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

LOCALISATION

4. Le projet décrit aux articles 1 à 3 est localisé à divers endroits sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences de proximité et d'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

5. Le coût du projet décrit aux articles 1 à 3 s'élève à la somme de 4 160 000 \$.

TOTAL : 4 160 000 \$

Annexe préparée le 6 février 2024 par :

Yuliana Anastasova
Directrice de division
Gestion du parc véhiculaire
Service de la gestion des équipements
motorisés